



comment faire pour contester un licenciement

Par **lilijo59**, le **22/10/2012 à 19:06**

bonjour,

suite à une mise à pied conservatoire, je me suis présenté à l'entretien de licenciement avec un délégué du personnel.

Durant cet entretien mon employeur était seul et sans témoin, rien n'a démontré la faute grave pour laquelle j'ai eu une mise à pied par contre des fautes ont pu être constatées de la part de l'employeur, ce jour je reçois donc ma lettre de licenciement pour faute grave avec des témoins dont je ne connaissais pas l'existence et pour des faits dont nous n'avons évoqués aucun sujet durant mon entretien.

Dois je répondre à ce courrier en contestant ?

J'ai le délégué du personnel qui a tout noté dois je l'attaquer aux prud'hommes sans rien contester ?

A t-il le droit d'ajouter des faits non discutés lors de l'entretien ??

merci à vous

Par **P.M.**, le **22/10/2012 à 20:16**

Bonjour,

Même si ce n'est pas obligatoire, vous pourriez contester point par point la lettre de licenciement avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes mais je vous conseillerais éventuellement de consulter avant pour ne pas faire d'erreur dans votre lettre recommandée avec AR...

Lors de l'entretien préalable, l'employeur n'est pas forcé de vous montrer les témoignages mais il ne devrait pas ajouter des motifs sur lesquels vous n'avez pas pu vous expliquer dans la lettre de licenciement...